

LIVRE BLANC AGENDA 21

2011 - 2013



*Synthèse
de la consultation et
des premiers diagnostics*

sommaire

P3 EDITORIAL

P4 HISTORIQUE

P6 LES DIAGNOSTICS

P8 LA CONSULTATION

P9 DOSSIERS D' ACTIONS

P9 ÉNERGIE

P11 BIODIVERSITÉ

P13 EAU

P13 DÉCHETS

P15 TRANSPORTS

P17 SANTÉ ET SOLIDARITÉ

P18 ÉDUCATION

P19 EN CONCLUSION

P20 ANNEXE 1 : Informations générales relatives aux thématiques des dossiers d' action

P22 ANNEXE 2 : Projets de chartes « Utilisation des locaux municipaux » et « Espaces verts »

P24 ANNEXE 3 : Projet de « boucle verte »

ÉDITORIAL

Notre commune est engagée, depuis 2010, dans une démarche d'Agenda 21.

Au sein du Conseil municipal, la commission Environnement, qui est à l'origine du projet, assure son pilotage.

Un Agenda 21 vise à coordonner et initier des projets en faveur du **développement durable dans les domaines de l'énergie, des transports, de la biodiversité... mais aussi de la santé, de l'éducation et de la solidarité entre les habitants.**

Il permet à une commune de la taille de Montrabé de jouer un rôle dans ces enjeux globaux, qui concernent tous les pays et tous les hommes. Les élus de Montrabé ont souhaité s'investir de façon adaptée, à l'échelle de la commune, car ils sont convaincus que **toute action locale peut avoir une influence** - ne serait-ce qu'en terme de pédagogie et de sensibilisation - sur les enjeux environnementaux globaux.

Un Agenda 21 constitue également **un support pour les élus et les services municipaux car c'est un outil de lisibilité d'une politique environnementale et solidaire :**

- pour les services internes à la commune ;
- pour les habitants ;
- pour les niveaux supérieurs de collectivités (communautés d'agglomération).

Le présent « Livre Blanc de l'Agenda 21 » est à la fois un état des lieux et un recueil des nombreuses propositions qui ont été formulées. Je remercie vivement tous ceux qui ont participé à cette première phase.

C'est ensuite avec le **« Plan d'Actions »** - découlant des discussions à partir du Livre Blanc - qu'un programme d'engagements sera établi, en 2013.

N'hésitez pas à participer à l'Agenda 21, tout au long de son processus.



Jacques SEBI
Maire de Montrabé

HISTORIQUE

A l'origine...

« 21 actions pour le 21^e siècle »

L'idée des Agenda 21 a été formulée au Sommet de la Terre de Rio, en 1992 : collectivités et entreprises devaient proposer « 21 actions pour le 21^e siècle », afin de lutter contre les problèmes écologiques mais aussi contre le manque de solidarité humaine. Il peut ainsi s'agir d'améliorer la qualité de l'air, des sols, d'économiser l'énergie et l'eau, de développer la solidarité entre les personnes...

Les initiatives, qui concernent aussi bien le développement durable que la mise en place d'actions en faveur de l'écologie et de la solidarité vise à **préserver l'environnement de l'homme et l'homme dans son environnement.**

Depuis 1992, le cadre des Agenda 21 s'est précisé et est devenu un document reconnu par l'ensemble des instances politiques locales et nationales. L'Agenda 21 est un outil central pour mettre en œuvre le Développement Durable.

Qu'est-ce que le développement durable ?

« Le développement durable est un modèle de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs. »

La traduction anglaise - « sustainable development » - exprime cette idée d'un développement humain que la nature puisse soutenir.

Le Développement Durable désigne une politique applicable dans tous les domaines de l'activité humaine (écologique/social/économique), publique ou privée, qui se soucie de l'avenir de l'homme sur la Terre, en préservant les ressources et plus globalement les possibilités d'une vie la meilleure possible, pour les générations actuelles et futures.

Genèse de l'Agenda 21 Montrabéen

Depuis 2001, les problématiques d'environnement et de solidarité n'ont jamais été absentes des préoccupations de l'équipe municipale. On en trouve **les premières orientations dans le PLU de 2005** puis dans sa version consolidée de 2009 (documents téléchargeables sur www.mairie-montrabe.fr > rubrique Urbanisme / Réglementation).



L'Espace d'accueil St Exupéry, bâtiment HQE (Haute Qualité Environnementale).

Les exemples de réalisations vont de la diminution progressive des produits phytosanitaires dans les espaces verts, jusqu'à la construction de l'Espace d'accueil Saint-Exupéry, qui fut le 2^e bâtiment public de Midi-Pyrénées labélisé Haute Qualité Environnementale.

La démarche nécessite la production de documents explicatifs et de travail, à différentes étapes, afin d'exposer les perspectives, de rassembler les idées et les rendre visibles. C'est l'objet de ce Livre Blanc qui présente un compte-rendu de la 1^{ère} phase de

consultation et de diagnostic, menée depuis 2011. Il en ressort un certain nombre d'actions : déjà réalisées, en cours ou proposées pour les années à venir.

Les étapes de la démarche

En principe, un Agenda 21 s'échelonne sur une durée de cinq ans, dont trois ans de mise en place. Les actions sont proposées et relayées par les différents acteurs locaux : habitants, élus, personnel communal...

L'Agenda 21 de Montrabé se divise en plusieurs phases, entre 2011 et 2015.

PHASE 1 : CONSULTATION ET DIAGNOSTICS [2010 à 2012]

2011/2012 :

- Enquête auprès des élus, des services de la commune et de la population.
- Diagnostic sur la BIODIVERSITE
- Diagnostic énergétique de certains bâtiments publics

2012 : LIVRE BLANC. Bilan des deux années de diagnostics et de propositions. Présentation des premières actions.

PHASE 2 : PLAN D' ACTIONS RETENUES [début 2013]

Elaboré à partir des diagnostics, le plan d'actions est issu du Livre blanc et du choix des actions par le Conseil Municipal.

PHASE 3 : MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS [2013 à 2015]

Les investissements les plus importants seront réalisés dans cette période, la plupart des actions plus « modestes » ayant déjà débuté.

2015 : Bilan général et - éventuellement - élaboration d'un nouvel Agenda 21.

Le Plan Climat de Toulouse Métropole

L'Agenda 21 de Montrabé vient s'inscrire dans une démarche adoptée par Toulouse Métropole, qui intègre dans son propre plan d'actions les données des Agendas 21 de ses communes membres.

Réciproquement, les actions envisagées dans l'Agenda 21 de Montrabé correspondent aux grandes directions conseillées par Le Plan Climat ; celles-ci sont signalées dans ce document.

L'Agenda 21 communal est un outil pour les élus municipaux, pour influencer des décisions concernant l'environnement.

C'est également un support de la politique de la commune dans d'autres thématiques traitées par l'Agenda 21.

INSTANCES de Toulouse Métropole

Les élus de la commune participent au Plan Climat et influent sur les décisions dans les instances axées sur le Développement Durable où ils siègent :

- ♦ **Le Club 21** (rencontres régulières des communes entreprenant un Agenda 21 et interactions avec l'Agenda 21 de Toulouse Métropole) ;
- ♦ **La Commission DECHETS** (ancien SITROM).

PLANclimat
On s'y met tous !

LES DIAGNOSTICS

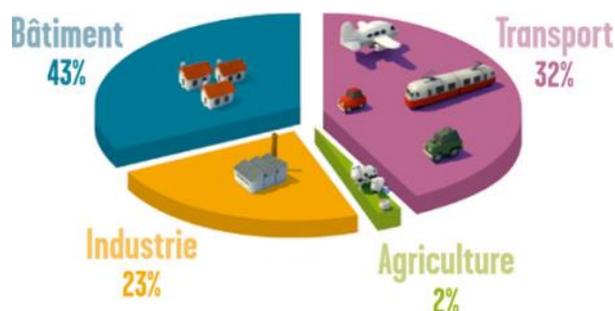
2011/2013 : L'ETAT DES LIEUX ETABLI GRÂCE AUX DIAGNOSTICS

Un Agenda 21 s'appuie sur des études élaborées par des professionnels. Cela permet de faire un état des lieux objectif de certains points forts et d'autres plus faibles de la commune. La commune de Montrabé a choisi de lancer deux études sur des thèmes centraux du Développement Durable : **l'ÉNERGIE et la BIODIVERSITÉ**. Ces analyses en profondeur permettent d'établir une liste d'actions non arbitraires, adaptées à la commune et soutenues par les habitants et le personnel municipal.

DIAGNOSTIC ENERGIE

La consommation d'énergie en France par secteur d'activité

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

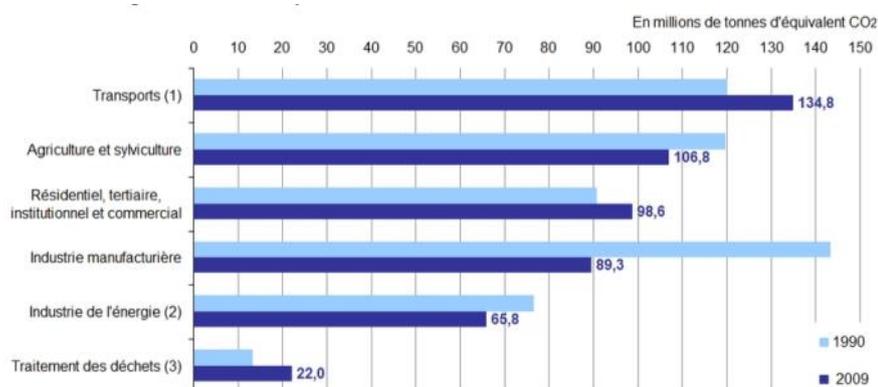


La réflexion sur l'énergie paraît indispensable dans un Agenda 21. Cette question centralise deux grands problèmes : celui de la rareté progressive des ressources fossiles (du moins à prix abordables) et celui de l'émission de gaz à effet de serre.

Ce sont le transport et le chauffage (« Bâtiment » et « Résidentiel, tertiaire, institutionnel et commercial » sur les graphiques) qui constituent des facteurs majeurs d'émission de GES (gaz à effet de serre) et sur lesquels une commune telle que Montrabé peut jouer.

Côté transports, la commune a institué une **politique de ralentissement de la circulation**, grâce à des panneaux de limitation et à l'implication de la police municipale dans des contrôles aléatoires. D'autre part, des trottoirs supplémentaires et des pistes cyclables sont progressivement mis en place (conformément au PLU mais échelonné dans le temps en raison des coûts très élevés engendrés).

Emissions de gaz à effet de serre par secteur, en France



Notes : périmètre du protocole de Kyoto (Métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy), hors UTCF (utilisation des terres, leurs changements et la forêt) ; (1) aérien et maritime : trafic domestique uniquement ; (2) y compris incinération des déchets avec récupération d'énergie ; (3) hors incinération des déchets avec récupération d'énergie, et hors captage de biogaz.

Source : Citepa (inventaire CCNUCC, format "Plan Climat"), mai 2011.

La commune entreprend également en 2012/2013 un **diagnostic de consommation de ses plus anciens bâtiments** : mairie, mairie annexe, écoles... afin d'identifier les améliorations possibles. Un consultant spécialisé indépendant a été mandaté pour cette étude. Il analysera les facturations, l'isolation, l'occupation des locaux, les comportements... puis formulera des préconisations.

DIAGNOSTIC BIODIVERSITE

Au printemps 2011, la commune de Montrabé a signé un partenariat avec l'association **Nature Midi-Pyrénées afin d'établir un diagnostic biodiversité** sur son territoire. Il s'agit de mener un inventaire des espèces durant deux ans pour couvrir les différentes saisons, au moins deux fois. Les espèces visées sont des espèces de plantes locales, les arbres ou des spécimens rares. Ont aussi été recensés les insectes, les reptiles, les amphibiens, les oiseaux, les mammifères...

L'association Nature Midi-Pyrénées a délégué sur la commune comme coordonnateur des actions et intermédiaire avec la mairie, un naturaliste : M. Sylvain Frémaux, chargé essentiellement de missions ornithologiques.

Un premier rapport sur les espèces présentes a été fourni en novembre 2011 et présenté devant les élus le 20 janvier 2012.

Dans le cadre de la Convention, M. Frémaux a aussi participé aux Journées Nature Régionales 2011 et 2012 en menant une sortie d'observation ornithologique près de la Sausse.



Sylvain Frémaux, Valérie Gisquet et les élus du Conseil Municipal de Jeunes, devant leur stand lors des Journées Nature.

Le diagnostic s'achèvera en décembre 2012 et le rapport final sera déposé et rendu public début 2013. Il sera assorti de recommandations pour le maintien de la biodiversité sur la commune et en interaction avec les communes avoisinantes.

L'association a réalisé le même type de diagnostic pour la commune de Castelmaurou.

Il faudra également intégrer dans la réflexion la future grande zone verte de Pin-Balma.

Quelques résultats de ce diagnostic sont déjà disponibles sur le site www.mairie-montrabe.fr > Rubrique Agenda 21.

Nous remercions encore Sylvain Frémaux pour sa disponibilité, ses connaissances et son amabilité.

LE DIAGNOSTIC BIODIVERSITE

48 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont 38 espèces protégées au niveau national : huppe fasciée, troglodyte mignon, mésange bleue... Mais aussi 3 espèces de reptiles : couleuvre vert et jaune, lézard des murailles et lézard vert occidental. Les mammifères vont maintenant être recensés, dont certains ont déjà été identifiés : blaireau, chevreuil, écureuil.



LA CONSULTATION

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

En 2011, la Commission Environnement a mené une consultation sur le Développement Durable, auprès du **personnel communal, des élus et de tous les habitants de Montrabé qui souhaitent participer.**

Cette consultation avait pour objet de lister toutes les actions et démarches déjà adoptées en faveur du développement durable, ainsi que de recueillir toutes les propositions de nouveaux projets à mettre en place.

Pour ce faire, des dossiers ont été transmis avec des tableaux et des fiches actions à remplir. Ces documents ont été distribués aux habitants par l'intermédiaire du journal municipal La Fount. Ils sont également téléchargeables en permanence sur le site internet de la mairie. La participation est possible jusqu'à fin 2012.

Les participants ont pu rencontrer les responsables de l'Agenda 21. Les résultats de l'enquête ont été recueillis et analysés par la Commission Environnement.

Certaines propositions ont pu être mises en place rapidement, d'autres ne le pourront pas et enfin, d'autres le seront dans les deux prochaines années.

L'Agenda 21 demeure, de toute façon, une démarche et un document ouvert, variable en fonction des réflexions et des initiatives.

RECAPITULATIF DES THEMES

La consultation était articulée autour de 7 grandes thématiques.

Le contexte global de chaque thématique est détaillé en Annexe 1—page 20.

- ENERGIES : économies et durabilité
- BIODIVERSITE
- TRANSPORTS
- DECHETS
- SANTE : précaution et prévention
- SOLIDARITE : par exemple avec les personnes fragilisées
- EDUCATION à l'écologie et à la solidarité

Remerciements :

« La Commission Environnement tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la consultation et particulièrement les services municipaux et le CMJ pour leur engagement et la diversité de leurs propositions.



DOSSIERS D'ACTION

Les actions exposées sont issues des propositions récoltées lors de la consultation.

ÉNERGIE

OBJECTIF 1 : « Maîtriser l'Énergie »

Certains investissements, comme le choix de l'eau chaude solaire pour l'Espace d'accueil Saint-Exupéry (dès sa construction) ont déjà été réalisés. De même, certains comportements d'économies d'électricité et de gaz dans les locaux des services municipaux (l'extinction de tous les ordinateurs le soir, la baisse manuelle des radiateurs...) ont été adoptés. L'Agenda 21 se donne pour but de les généraliser et les systématiser.

Par ailleurs, la municipalité va appuyer ses futures actions en matière d'énergie sur un diagnostic de consommation énergétique pour ses plus vieux bâtiments. Ce travail d'analyse et de prescriptions devrait être fait en 2012. La commune agira ensuite en fonction de ces conseils et de son budget.

ACTIONS ENTREPRISES :

- Espace d'accueil St Exupéry : bâtiment HQE (Haute Qualité Environnementale) avec eau chaude solaire.
- Généralisation des éclairages à économie d'énergie. Exemple : ampoules LED pour l'éclairage public (candélabres), pour les éclairages festifs, ainsi que dans les bâtiments publics [campagne 2010/2011]. Utilisation de lampes nouvelle génération à grande performance (meilleur éclairage avec une consommation moindre).
- Pose de détecteurs de présence (pour l'allumage des lumières) : installations sportives, annexe école primaire.
- Pose d'interrupteurs automatiques : gymnase, salle polyvalente.
- Installation d'horloges régulant l'éclairage public et certains chauffages (gymnase).
- Réunion d'information publique par l'association Solagro (13/01/2012) afin de sensibiliser les particuliers aux usages et applications domestiques des énergies nouvelles.
- Fermeture de la porte du CLAE élémentaire entre la grande salle de jeu et la cour pendant l'hiver (à l'essai).
- Attention portée par certains services municipaux pour diminuer la surconsommation : en évitant la surchauffe des locaux (baisse manuelle des radiateurs en fonction des besoins de chaque service), en veillant à l'extinction des lumières en sortant d'une pièce et à l'extinction des ordinateurs et copieurs le soir...



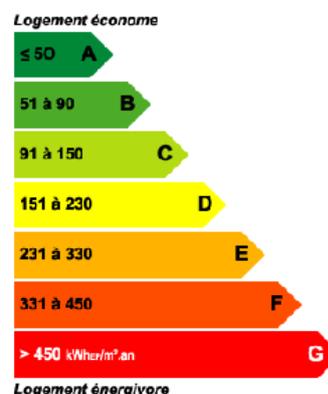
Les panneaux solaires de l'Espace d'accueil St Exupéry

ACTIONS PROPOSEES :

- **Etablir un diagnostic de consommation énergétique des bâtiments publics les plus anciens** [Action prévue au budget 2012. Validée en conseil municipal le 20 juin 2012 et assortie d'une demande de subvention auprès de l'ADEME et du Conseil Régional.]
- Appliquer les préconisations de ce diagnostic.
- Appliquer la **Charte d'utilisation des bâtiments communaux** qui intégrera certaines préconisations du diagnostic (Voir en Annexe 2 : projet de Charte des bâtiments communaux - en cours d'élaboration).
- Envisager un **affichage DPE pour les bâtiments publics *** en 2013. Il s'agit d'apposer une affiche indiquant la « classe énergétique du bâtiment » les plus grands, anciens ou récents.
- Envisager sérieusement l'utilisation **de l'énergie solaire** pour tout nouveau bâtiment et en cas de travaux importants dans les bâtiments existants.
- Acheter des équipements électroménagers Classe A.
- Mener des campagnes d'informations sur les économies d'énergies auprès des services et auprès des habitants.
- Poursuivre les rencontres avec Solagro et les responsables de l'Information sur l'Energie pour les particuliers du Pôle EST de Toulouse Métropole.
- Supprimer les éclairages de quartiers entre 2h et 5h du matin [à préciser avec les services techniques].
- Sensibiliser les parents à l'importance de la fermeture des portes au CLAE [affichage].
- Poser des détecteurs de présence au CLAE élémentaire.
- Systématiser la fermeture de la porte entre cour et la salle de jeu du CLAE.
- Généraliser les comportements réflexes limitant la surconsommation d'électricité.
- Organiser un passage régulier des services techniques pour baisser si nécessaire les radiateurs.

(*) Le « Diagnostic de Performance Energétique » :

Il est issu de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (janvier 2003) qui vise à donner un cadre européen aux politiques nationales de réduction des consommations d'énergie des bâtiments existants et à construire, dans la perspective de la mise en œuvre du protocole de Kyoto. Les États-membres doivent ainsi veiller à ce que, « *lors de la construction, de la vente ou de la location d'un bâtiment, un tel diagnostic soit communiqué au propriétaire, ou par le propriétaire à l'acheteur ou au locataire potentiel. Il doit également être affiché dans les bâtiments importants publics ou accueillant du public d'une surface supérieure à 1 000 mètres carrés* ».



BIODIVERSITÉ

OBJECTIF 2 : « Maintenir la variété des espèces locales, faune et flore. »

Que sauver et pourquoi dans une commune vouée en partie à l'urbanisation ?

La biodiversité de Montrabé est encore une réalité assez riche. Elle est néanmoins gravement menacée par le développement de l'urbanisation et des transports. Le maintien de la biodiversité, tout en restant un défi difficile, a plusieurs enjeux majeurs : cadre de vie agréable, milieu plus sain, maintien d'espèces utiles aujourd'hui et demain.

C'est un axe de tous les Agendas 21 et de celui du Grand-Toulouse. L'Axe 2 du Plan Climat (proposition 137) porte sur le maintien de la biodiversité en « ville intense » et dans les ZACS. La biodiversité est un capital que nous nous devons de conserver pour les générations futures.

Les espèces à préserver, agréables et utiles, ne sont pas que des grandes espèces spectaculaires mais aussi les acteurs multiples de nos **jardins et de nos espaces publics**.

Le Bois de Batut est sur la commune la zone naturelle la plus riche; il s'agit d'un bois privé mais que le PLU a pour le moment classé en espace boisé Classé.

Une petite zone humide existe le long de la route de Pin-balma. Une acquisition par la commune est prévue par le PLU. Montrabé rejoindrait alors le Plan Climat de Toulouse Métropole (AXE 2, proposition 128,p. 78) qui préconise de « Protéger les zones humides, maillon essentiel du cycle de l'eau ». Les zones humides jouent un rôle essentiel pour la qualité de l'eau (rôle de filtre) et pour la quantité (rôle d'éponge) et elles attirent et maintiennent un grand nombre d'espèces animales.

ACTIONS ENTREPRISES :

- **Diagnostic biodiversité avec Nature-Midi-Pyrénées de 2011 à 2012 : Premier compte-rendu le 25 janvier 2012. Compte-rendu public le 9 mars 2012.**
- **Enquête auprès du public, en accompagnement du diagnostic biodiversité (fiches d'observation à remplir).**
- **Négociation avec le Pôle Est de Toulouse-Métropole pour rationaliser leur utilisation de désherbant chimique sur la commune. Nous avons obtenu l'utilisation d'une machine laser pour ne cibler que les touffes d'herbes à traiter chimiquement (divise par 2 l'utilisation de produit par-rapport à un désherbage classique) et nous avons obtenu un essai sur deux zones de la commune d'un désherbage « à la brosse ». bilan à faire, action à poursuivre.**
- **Modification de l'entretien des espaces verts.** Plusieurs hauteurs de tonte pour laisser les plantes aller au bout de leur croissance et permettre le maintien d'une flore locale. Cela permet aussi de nourrir et d'abriter certains animaux. Des panneaux explicatifs ont été installés dans les espaces verts le long de la Sausse. Pas de tonte autour de certains arbres. Respect de petites zones de friches à l'écart du centre de la commune.

FICHE D'OBSERVATION

Nom et adresse de l'observateur :	<input type="text"/>
Espèce observée :	<input type="text"/>
Date de l'observation :	<input type="text"/>
Localisation de l'observation :	<input type="text"/>
Commentaire :	<input type="text"/>

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :
Natura Midi-Pyrénées - 05 64 54 97 00
E-mail : contact@natura.org
Site web : www.natura.org
Natura de Montrabé - 05 62 88 00 00
E-mail : contact@natura-midi-pyrenees.fr
Site internet : www.natura-midi-pyrenees.fr



Tous les Montrabéens ont pu contribuer au recensement des espèces réalisé pour le diagnostic biodiversité .

- Création d'un cimetière semi-paysager.
- Préservation de vieux arbres (pour les larves, écureuils, coucous...).
- Certification « certiphyto » pour moins d'usage de produits phytosanitaires par deux agents techniques des espaces verts (valables jusqu'en 2016).
- Organisation des journées nature : promenade à la rencontre de la biodiversité et en particulier des oiseaux.
- Lutte rationalisée contre le frelon asiatique (selon les indications de Nature-Midi-Pyrénées). Pour tout renseignement s'adresser à la mairie.

ACTIONS PROPOSEES :

- **Suivre les recommandations du diagnostic biodiversité.**
- Suivre les indications du PLU pour continuer la « Boucle verte » : chemin piétons-cycles autour de la commune.

- Réduire encore l'emploi de produits phytosanitaires.

- Proposer une Charte pour l'entretien des espaces verts. Etablissement d'une liste de plantes à favoriser pour la plantation. Objectifs : économie d'eau, rusticité, pollinisation.

- Maîtriser l'urbanisation, dans la mesure du possible, puisque la commune est classée en partie en « ville intense » par le SCOT.



L'Association Nature Midi-Pyrénées lors des Journées Nature.

- Organiser une journée d'échanges de plants.
- Mener une action d'information et d'actions conjointes éco-citoyennes avec les ZACS (voir Plan Climat - Axe 2, proposition 137, p 83).

EAU

OBJECTIF 3 : « Economiser et valoriser la ressource eau ».

L'eau n'est pas encore un problème quotidien pour les habitants de la région Midi-Pyrénées et donc de Montrabé. Néanmoins l'augmentation générale de la température induit déjà des périodes plus sèches et notre région connaît des seuils critiques de remplissage de ses nappes phréatiques.

ACTIONS ENTREPRISES

- Installation d'un système de récupération des eaux de pluie du toit de l'Espace d'accueil St Exupéry, pour les renvoyer directement dans la nappe phréatique.
- Fermeture des robinets après utilisation (sensibilisation des enfants au CLAE).
- Installation de robinets automatiques.

ACTIONS PROPOSEES

- Envisager l'installation d'un réservoir d'eau de pluie pour l'arrosage de certains massifs (espaces verts municipaux).
- Poursuivre la sensibilisation des enfants au caractère précieux de l'eau (surtout potable).
- Généraliser les robinets automatiques.

DÉCHETS

OBJECTIF 4 : « Réduire et recycler nos déchets. »

	2009		2010		Ecart 2009/10	
	Tonnage ou Population	Ratio kg/hab.	Tonnage ou Population	Ratio kg/hab.	Tonnage ou Population	Ratio kg/hab.
Population	31 563		32 137		+ 1,82 %	
OM	8 591	272,19	8 273	257,43	-3,7 %	-14,76
Recyclables	1 730,8	54,84	1 810,84	56,35	+4,62 %	+1,51
Verre	797,51	25,28	781,44	24,32	-2,02%	-0,97
AV Papier	10,96	0,35	14,82	0,46	+35,22%	+0,11
AV Plastique	0	0	0,12	0,004		+0,004
Déchets verts	2 852,7	90,38	2 643,36	82,25	-7,34%	-8,13
Encombrants	217,38	6,89	188,22	5,86	-13,42%	-1,03
Incinérables	86,04	2,72	90,86	2,83	+5,6%	+0,11
Total tonnages	14 286,39	452,65	13 802,66	429,504	-3,39%	-23,146
Déchetteries (ratio moyen DECOSET)	4 837,66	153,27	4 731,85	147,24	-2,19%	-6,03
Total tonnages avec déchetteries	19 124,05	605,92	18 534,51	576,744	-3,08%	-29,176

Rapport d'activité du SITROM (cantons centre et nord de Toulouse) - 2011 - Tonnages de déchets ménagers.

Chaque français produit 522 kg de déchets par an. Dans le secteur de Montrabé, entre 2009 et 2010, ce chiffre s'élève à 576 kg par habitant, soit plus que la moyenne nationale. Néanmoins, on observe qu'il est en baisse.

Par contre, le taux de recyclage (8%) est correct. Ce chiffre est en légère augmentation mais peut être largement amélioré. En particulier, c'est le recyclage du verre qui reste insuffisant pour notre secteur.

Le compostage constitue un moyen efficace de réduire le volume des déchets ménagers. Le taux d'équipement en composteurs à Montrabé est le plus élevé du secteur (38% des maisons individuelles). Mais il reste 62% à équiper !

Le Plan Climat de Toulouse-Métropole a présenté un projet de diminution des fréquences de ramassage. Il vise également la réduction des volumes pour les particuliers (par exemple avec une « redevance incitative »)

Plus d'informations : Plan CLIMAT du Grand Toulouse ; Proposition 109 et résultat de la Commission Déchets du 6 juin 2012 avec un Quizz ! consultable sur le site de la mairie www.mairie-montrabe.fr

Pour préparer ce changement de politique et de services, la commune de Montrabé envisage de mener des campagnes d'informations et de conseils pour amener chaque foyer à réduire le volume de ses ordures ménagères. Le problème est cependant à considérer dès la source et à l'échelle nationale, en particulier au niveau des emballages.

ACTIONS ENTREPRISES

- Tri des déchets sur la commune par les particuliers et la commune.
- Distribution de composteurs et d'autocollants stop-pub par la Mairie.
- Mise en place de récup'verre et récup'textiles (containers spécifiques de collecte).
- Installation de bacs bleus et composteurs à l'école élémentaire.
- Achat par la mairie de vaisselle recyclable pour ses manifestations.
- Mise à disposition de bacs à brouillons dans tous les services de la mairie.
- Réalisation d'une campagne d'affichage sur les déjections canines par le CMJ.
- Essai de paramétrage des photocopieurs en recto-verso mais action abandonnée en raison des nombreuses difficultés techniques s'étant présentées.

ACTIONS PROPOSEES

- Mener des campagnes d'information sur les méthodes de « réduction à la source » et relayer les campagnes de Toulouse-Métropole en particulier sur le compostage et le recyclage.
- Rapporter les médicaments non utilisés à la pharmacie.
- Instituer une journée de ramassage des déchets dans les espaces publics.
- Prévoir un tri des déchets après les manifestations se déroulant dans les locaux communaux. Se munir de poubelles de tri dans ces locaux.
- Proposer un bac bleu à l'école maternelle.
- Récupérer les restes de pain du restaurant scolaire et les proposer aux centres équestres.

TRANSPORTS

OBJECTIF 5 : « Réduire la pollution et apporter plus de service public »

La question des transports est à la croisée des deux grands thèmes de l'Agenda 21 : l'écologie et la solidarité humaine.

Le transport par poids lourds et par voitures individuelles est le deuxième facteur d'émission de GES (gaz à effet de serre). Nous en ressentons aussi les divers méfaits au niveau local. La circulation dense sur la RD112 qui traverse la commune est polluante et dangereuse ; elle trouble également la circulation interne au village.

Pour répondre à ces problématiques, une réflexion sur les axes de circulation a été entreprise, ainsi que sur les limitations de vitesse et auprès de Tisseo, pour obtenir le meilleur service de bus possible.

ACTIONS ENTREPRISES :

- Construction de pistes cyclables le long de l'Allée du Stade (initiative issues des élus et du Conseil Municipal de Jeunes).
- **Equiperment en VTT de la police municipale pour intervenir dans les zones vertes.**
- Certains personnels et habitants vont travailler à pied, à vélo ou en transport en commun.
- Certains habitants commencent à circuler à vélo : en particulier vers le Super U, la salle polyvalente et le complexe de loisirs de Malpas.
- Installation de garages à vélos devant l'Espace d'accueil St Exupéry, la salle polyvalente et à la zone de loisirs de Malpas.
- Politique de diminution de la vitesse à de nombreux endroits de la commune et campagnes régulières de surveillance et de verbalisation si nécessaire par les policiers municipaux (diminution des gaz à effet de serre).



Piste cyclable de l'Allée du Stade



La police municipale équipée de VTT

ACTIONS PROPOSEES :

- Construire un souterrain piétonnier sous la voie ferrée, à proximité du passage à niveau de l'Allée du Stade.

Profitant des travaux effectués par RFF entre 2011 et 2013, la commune a, après négociations, obtenu la création d'un passage sous les voies, destiné aux piétons, cycles, poussettes, personnes à mobilité réduite...



- Poursuivre les discussions régulières avec TISSEO pour améliorer et renforcer le service de bus aux endroits et à des fréquences utiles pour la population.
- Poursuivre une politique d'aménagement de trottoirs et de passages dédiés propices à la marche à pied, poussettes, éventuellement piste de cycles marquée au sol.

- Mettre en place un PEDIBUS : L'idée a été proposée par des animateurs du Centre de Loisirs Associé aux Ecoles. Elle est encore au stade de projet mais une réflexion a été engagée.

- Prolonger et finaliser la « boucle verte » de la commune ; poursuivre la création de pistes cyclables et la jonction des tronçons déjà réalisés. Voir le plan en Annexe 3.

- Encourager l'utilisation des moyens de transports « doux », à savoir principalement le vélo et le train. Montrabé a en effet la chance de disposer d'une gare SNCF ; les habitants ont donc la possibilité d'utiliser ce transport collectif peu émetteur de GES.

- Réfléchir au financement d'un véhicule communal « propre ».

Un PEDIBUS à Montrabé ?

Cette façon originale et tout à fait non-polluante de faire du ramassage scolaire a été proposée par des animateurs du CLAE.

Sa pertinence est actuellement à l'étude, la volonté de la commune se heurte à quelques difficultés objectives : nombre d'enfants pouvant être concernés, parents volontaires ou temps de travail supplémentaire des animateurs, traversée de certaines rues...

D'ores et déjà, cette proposition pourrait bénéficier du soutien de Toulouse Métropole puisqu'elle entre dans les objectifs du Plan Climat (AXE 1, proposition 36, page 35) : « Devenir l'agglomération comportant le plus de PEDIBUS : on pourra accompagner financièrement les associations porteuses du projet. »

SANTÉ ET SOLIDARITÉ

OBJECTIF 6 : « Favoriser l'entraide et un milieu plus sain »

Outre le volet santé, une démarche de solidarité humaine est indispensable pour une politique de la ville. Le plan climat de Toulouse Métropole demande aux Agendas 21 locaux d'inclure une stratégie visant à analyser et répondre aux besoins sociaux (Axe 3, proposition 161).

ACTIONS ENTREPRISES

- Diminution des produits phytosanitaires dans les espaces verts publics. **Entente avec Toulouse Métropole, chargée du désherbage, pour n'utiliser que la machine laser (grande économie de produits) et essayer un désherbage à la brosse dans certaines zones. A renouveler.**
- Essais de produits d'entretien peu nocifs pour le ménage dans les bâtiments communaux.
- Achat de produits bio assez régulièrement à la cantine.
- Mise en place par le CCAS d'une politique d'écoute et d'ouverture. Aménagement, en 2008, d'un accueil dédié à la Mairie Annexe, avec des **permanences nombreuses, pour toute personne** se trouvant en difficulté financière, familiale, professionnelle ou médicale.
- Mise en place par le CCAS d'un Plan Canicule et d'un Plan Hivernal.
- Organisation par le CCAS d'ateliers équilibre et mémoire pour les seniors.
- Participation par le CMJ à la semaine de la solidarité (octobre 2012).

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

ACTIONS PROPOSEES :

- **Installer des grilles à certaines fenêtres du CLAE élémentaires pour aérer en toute sécurité.**
- Aérer les locaux entre 10 et 20 minutes par jour.
- Choisir des peintures écologiques pour les travaux d'intérieur et du mobilier sans émanation et issu de forêts gérées durablement.
- Augmenter les produits bio et locaux à la cantine.
- Augmenter la communication sur le bureau d'accueil du CCAS.
- Solliciter la création d'un parking « femmes enceintes / jeunes enfants » auprès du Super U.

ÉDUCATION

OBJECTIF 7 : « Sensibiliser à la gestion durable d'un territoire »

Préparer la Terre pour les générations futures comprend évidemment la sensibilisation de ces générations qui nous succéderont. Le conseil municipal s'est félicité de la création en 2009 et du succès du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes). En particulier, certaines de ses commissions travaillent sur l'écologie et l'urbanisme, l'éducation, la communication et la solidarité.

ACTIONS ENTREPRISES

- Distribution dans les écoles de fiches à remplir pour participer à l'enquête de l'Association Nature-Midi-Pyrénées sur la biodiversité de Montrabé.
- Création d'un jardin pédagogique à l'école élémentaire et au CLAE.
- Création d'une commission environnement au CMJ.
- Journées Nature : stand CMJ avec information et dessins sur les oiseaux locaux. Participation du CMJ et d'autres enfants à la promenade d'initiation ornithologique en 2011 et 2012.
- Information au grand public : campagnes d'informations, conférences, réunions, affichages... Exemple : conférence sur l'énergie avec Solagro, le 13 janvier 2011, sur l'utilisation des énergies renouvelables par les particuliers.

« Notre jardin au CLAE »

Un jardin pédagogique a été élaboré par des animateurs du CLAE et des professeurs des écoles.

Les enfants inscrits au projet ont pu apprendre les rythmes de la nature, les stades de développement des plantes. Ils ont été sensibilisés au rôle de l'eau, de la lumière... Par le jardinage, les enfants agissent directement sur leur environnement naturel concret et ils sont sensibilisés plus généralement au respect de l'environnement.

En parallèle, un livre-ressource est élaboré avec du papier recyclé afin qu'ils soient notées leur réflexion et leur expérience.

Cette expérience réussie sera poursuivie durant l'année scolaire 2012/2013.

ACTIONS PROPOSEES :

- Organiser une « demi-journée Nature » avec les classes de CM2.
- Elaborer une fiche sur l'énergie solaire à l'Espace d'accueil Saint Exupéry.
- Poursuivre la sensibilisation des enfants aux thèmes de l'Agenda 21 par les CLAE.

EN CONCLUSION

L'AGENDA 21, DANS LA LIGNE DU PLU ETABLI EN 2005

L'Agenda 21 de Montrabé vient concrétiser la préoccupation du Conseil Municipal pour le développement durable, dans le prolongement du Plan Local d'Urbanisme qu'il a établi en 2005.

Le PLU de Montrabé montre, dès 2005, la volonté de garder l'esprit « rural » de la commune en imposant - selon les zones - un pourcentage d'espaces verts à conserver et à aménager pour chaque lot construit. La volonté de « préserver les éléments paysagers (plantations existantes, sentiers) » et « d'aménager une boucle verte autour de la commune » (destinée aux piétons et cycles) y est également exprimée.

L'Agenda 21 entrepris depuis 2011 respecte cet esprit et se veut un instrument d'action et de pédagogie concernant les problèmes environnementaux et de solidarité.

Il continuera à vivre et à évoluer car cela fait partie de son principe même.

Nous espérons que, pas à pas, l'esprit et les actions de l'Agenda 21 s'inscriront durablement dans le quotidien de la commune, de ses élus et de ses habitants.

Pour toute proposition nouvelle ou pour tout renseignement, contactez :
Nathalie Serre
Conseillère municipale – Chargée de l'Agenda 21
Mairie de Montrabé – BP 5 Place F. Mitterrand
05 6184 56 30 ; info@mairie-montrabe.fr



INFORMATIONS GENERALES relatives aux THEMATIQUES des Dossiers d'Actions

THÈME 1 L'ÉNERGIE

Les problèmes énergétiques sont de première importance sur plusieurs plans. Les énergies majoritairement employées -dont le nucléaire- sont des énergies non renouvelables qui coûtent cher à extraire et à transporter et qui s'épuisent peu à peu. Ces énergies génèrent pour la plupart des GES - gaz à effet de serre - qui réchauffent globalement notre planète. Enfin, la dépense d'énergie pour l'électricité et le chauffage représente environ 5 % du budget des ménages .

Un Agenda 21 local peut participer à l'information des particuliers et montrer l'exemple, notamment par un souci de performance énergétique dans les bâtiments publics.

THÈME 2 LA BIODIVERSITÉ

C'est une question complexe. La biodiversité est considérée à notre échelle de perception par un ensemble d'animaux, formant éventuellement une chaîne alimentaire. En réalité, la biodiversité est tout un milieu propice à la vie et au développement d'espèces variées, de flore et de faune, parfois invisibles, parfois reliées de façon méconnue du grand public, dans un ensemble symbiotique.

L'enjeu est de préserver un cadre de vie aussi pour l'homme et de manière générale de participer à la préservation du plus grand nombre d'espèces possibles qui seront nos ressources de demain : nourriture, médicaments, oxygène... On peut chercher à préserver de la biodiversité « sauvage » ou faire en sorte que de la biodiversité se maintienne ou même s'épanouisse dans un milieu humain voire urbain. Aujourd'hui, on s'aperçoit que certaines espèces se développent en ville : oiseaux des fleuves, mésanges, abeilles, écureuils...

Pour cela il faut s'informer sur les espèces déjà présentes, les habitats et la nourriture possibles. Ensuite, il faut trouver les moyens d'adapter les plantations, de plus ou moins tailler les arbres, laisser des espaces « friches » etc.

La biodiversité doit vivre avec nous ou, pour le dire autrement, nous devons nous considérer nous-mêmes comme un des éléments de la biodiversité.

Un Agenda 21 local peut participer à l'information des particuliers et amener la commune à adapter ses modes d'entretien des espaces verts à la préservation des espèces.

THÈME 3 L'EAU

C'est surtout au niveau mondial que la problématique de l'eau est un enjeu majeur et préoccupant. Le problème n'est pas seulement la sécheresse et ses conséquences mais la raréfaction de l'eau potable. Cependant, même les pays développés sont confrontés aux problèmes de production et de coût final (captage, acheminement et traitement) d'une eau de bonne qualité.

Un Agenda 21 local peut permettre de mettre en place des solutions techniques concrètes et participer à la prise de conscience de la rareté de la ressource « eau ».

THÈME 4 LES DÉCHETS

Chaque français produit en moyenne 522 kg de déchets ménagers par an (Source : Eurostat). Les déchets en tout genre sont devenus un problème majeur de nos sociétés. Ramassage, tri, incinération... coûtent de plus en plus cher aux collectivités mais aussi aux particuliers.

On peut d'ailleurs s'étonner de cette dérive étant donné qu'aucun élément n'est en soi un déchet mais nous ajoutons aux objets qui nous intéressent beaucoup d'autres dont nous nous désintéressons comme les emballages qui deviennent alors « déchets » car ils ne nous sont pas utiles et nous encombrant. Nous achetons aussi souvent des objets de peu de durée de vie. C'est donc à la source - même si les collectivités essaient de gérer la masse des déchets- qu'il faudrait réduire et repenser les objets de consommation.

Un Agenda 21 local peut participer à la sensibilisation des particuliers sur leur mode d'achat, organiser et encourager le tri et le compostage.

THÈME 5 LES TRANSPORTS

Les poids lourds et les voitures continuent d'être la première cause d'émission de gaz à effet de serre. En attendant des véhicules personnels qui polluent beaucoup moins (la voiture électrique très énergivore n'étant pas nécessairement une solution), il est donc nécessaire de développer peu à peu les transports collectifs. Le train pour les transports de passagers et de marchandises, le bus, le tramway ... Il faut assurer cependant ce développement dans un esprit de service de proximité et de sécurité.

Il est en outre devenu primordial de gérer au mieux la vitesse dans les agglomérations car la circulation en forte augmentation génère du danger, des nuisances sonores, des problèmes respiratoires... De plus, elle défigure nos villes et nos villages et les rendent moins conviviaux. Les modes doux de déplacements permettent au contraire les promenades, les rencontres...

Un Agenda 21 local peut influencer, dans la mesure de ses compétences, sur les politiques de transport du territoire.

THÈME 6 LA SANTÉ ET LA SOLIDARITÉ

Un des enjeux du développement durable est d'offrir un meilleur présent et un avenir plus sûr à l'homme. Cet enjeu comprend en première préoccupation la santé de chacun. Prévention et précaution doivent s'allier pour empêcher ou limiter certaines maladies et pour éviter des risques inutiles : dans les assiettes, dans l'air des villes et des alentours... A ce souci doit s'ajouter la solidarité à mettre en place envers les handicapés dans les transports, dans le monde du travail et pour tout aménagement qui renforce une égalité légitime.

Un Agenda 21 local peut informer et trouver des moyens de vigilance sur la qualité de l'eau et de l'air. Il peut s'agir aussi par l'intermédiaire des CCAS d'être particulièrement attentif aux cas particuliers de handicap et d'exclusion.

THÈME 7 L'ÉDUCATION

Le développement durable a une double mission envers les générations futures: leur rendre une planète et des territoires dans l'état le plus vivable possible et leur donner des armes pour être eux-mêmes les acteurs d'un développement plus durable qu'aujourd'hui. L'information des jeunes est primordiale ainsi que toute action leur apprenant les enjeux et les gestes quotidiens qui protégeront la Terre.

Un Agenda 21 local peut entreprendre des actions auprès des écoles et s'appuyer sur les demandes des CMJ (Conseil Municipal de Jeunes).

PROJETS DE CHARTES

CHARTE AGENDA 21

« UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX »

A destination des élus, des services municipaux et des associations.

Document en vue d'une mise en forme et d'une diffusion à tous les utilisateurs des locaux municipaux - après concertation.

Conduites à adopter ou à généraliser :

CHAUFFAGE :

1/Baisser les radiateurs quand c'est nécessaire (le soir s'ils ont été augmentés en journée, les veilles de week-ends et de vacances).

2/Minimiser l'ouverture des portes donnant vers l'extérieur. Par exemple au CLAE Élémentaire : durant l'hiver, condamner la porte entre la grande salle de jeu et la cour.

LUMIERE :

1/Eteindre les lumières le plus souvent possible.

2/Eteindre les ordinateurs et copieurs le soir.

PHOTOCOPIES :

1/Maîtriser les consommations électriques et de papier.

2/Éviter d'imprimer.

3/Éviter d'imprimer en couleur.

SANTE :

1/Aérer les locaux tous les jours entre 10 et 20 minutes.

TRANSPORTS

1/Privilégier les modes doux de déplacement (marche à pied, vélo...), en fonction de l'aménagement progressif de la commune (voies piétons-cycles, garages à vélo...).

2/Privilégier les transports en commun (bus/train) dans les déplacements domicile/travail.

DECHETS :

1/ Développer le tri sélectif. Trier les déchets après les manifestations municipales.

2/ Privilégier la vaisselle recyclable ou réutilisable.

4/ En cas de besoin, renouveler les bacs bleus (recyclage papier et cartons) et les composteurs.

5/ Rapporter les médicaments non utilisés à la pharmacie.

ACHATS :

1/Acheter des équipements électro-ménagers Classe A.

CHARTRE AGENDA 21

« ESPACES VERTS »

Charte élaborée en concertation avec le service espace-vert de la Mairie et finalisée avec l'association Nature Midi-Pyrénées.

Projet : se donner des axes pour une démarche globale de Développement durable dans la conception et l'entretien des espaces verts de la commune.

Objectifs : Eviter les produits dangereux pour la santé des personnels ;
Eviter les pollutions de l'air et du sol pour les habitants ;
Favoriser la biodiversité ;
S'adapter au changement climatique (voir Axe 2 du Plan Climat Toulouse Métropole, pages 70-71)

1/ Suivre - après discussions et entente - les indications du **Rapport du Diagnostic biodiversité rendu fin 2012.**

2/ Usage limité et raisonné de produits phytosanitaires nocifs. Les éviter totalement quand cela est possible.

3/ Désherbage manuel quand c'est possible.

4/ Tonte différenciée :

- A 2m du bord des berges ;
- A 1m autour des arbres ou ne pas tondre entre des arbres proches (bosquets) le long du parcours de santé ;
- Laisser des espaces non-tondus : prairies, friches....
- Espacer la fréquence des tontes quand cela est possible.

5/ Utiliser le récupérateur d'eau de pluie.

6/ Pour les plantations, choisir :

- des espèces rustiques économes en eau.
- des plantes qui attirent les insectes auxiliaires de la biodiversité (prairies locales) en tenant compte du réchauffement.

5/ Privilégier le paillage ou équivalent sur les plates-bandes fleuries.

6/ Préserver des vieux arbres.

Annexe 3

Le projet de « BOUCLE VERTE »

